

LA BOURSE DE MONTRÉAL PUBLIE LA CIRCULAIRE DE SOLLICITATION DE PROCURATIONS QUI RECOMMANDE LE REGROUPEMENT AVEC LE GROUPE TSX

Montréal (Québec), le 14 janvier 2008 – Bourse de Montréal Inc. (MX) (MXX:TSX) a franchi aujourd'hui une étape importante dans le processus d'approbation par ses actionnaires de l'accord prévoyant le regroupement avec le Groupe TSX Inc. (Groupe TSX), afin de créer le nouveau Groupe TMX, tel qu'annoncé le 10 décembre 2007.

MX a envoyé par la poste à ses actionnaires et a déposé auprès des autorités réglementaires son avis de convocation à l'assemblée générale extraordinaire, et la circulaire de sollicitation de procurations qui l'accompagne. La circulaire informe de la tenue de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires à Montréal le 13 février 2008, dans le but d'examiner le projet de regroupement et de voter à son égard. L'opération doit être approuvée par 66 2/3 % des voix exprimées par les actionnaires.

La circulaire expose en détail les raisons pour lesquelles le Conseil d'administration de MX a, à l'unanimité, recommandé que les actionnaires votent en faveur de l'opération.

La circulaire fait état d'informations sur la procédure suivie par le Conseil d'administration de MX visant à maximiser la valeur créée pour les actionnaires et à renforcer les marchés financiers canadiens tout en assurant la permanence de MX en tant que bourse canadienne des produits dérivés, y compris le maintien des emplois à valeur ajoutée connexes à Montréal. Elle démontre que l'opération proposée est le résultat d'un processus rigoureux mené par le Conseil d'administration, au cours duquel il a considéré toutes les options stratégiques disponibles, y compris des discussions avec d'autres parties intéressées, avant d'accepter de soutenir l'opération.

Le Conseil d'administration a pris en considération plusieurs facteurs avant de décider de recommander aux actionnaires d'accepter l'opération. Comme cela est décrit dans le sommaire de la circulaire, ces facteurs incluent :

- Des avantages concurrentiels accrus;
- La valeur pour les actionnaires découlant d'une prime importante et du potentiel de croissance;
- Les avantages pour les marchés financiers du Québec et du Canada; et
- Un meilleur positionnement pour le nouveau Groupe TMX au sein du secteur boursier international.

Le Conseil d'administration a pris en considération les engagements significatifs en matière de maintien des activités en ce qui concerne l'avenir des activités de MX à Montréal, et le maintien de son rôle de bourse d'instruments dérivés au sein du regroupement. Le Groupe TSX fournira des engagements écrits à l'Autorité des marchés financiers (AMF) visant notamment à assurer:

- Que MX continuera d'être la bourse nationale canadienne de négociation d'instruments dérivés et de produits connexes;
- Que les activités de MX continueront d'être exercées et de prendre de l'expansion à Montréal;
- Que le siège social et les bureaux de direction de MX et de la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (CDCC) demeureront à Montréal;

- Que MX s'occupera de la gestion des activités canadiennes de négociation liées aux droits d'émission de carbone pour le nouveau Groupe TMX et poursuivra le développement du Marché climatique de Montréal (MCeX) pour qu'il devienne l'un des principaux marchés pour la négociation en bourse des produits environnementaux;
- Le plus haut dirigeant de MX et celui de la CDCC continueront de résider et de travailler à Montréal;
- M. Luc Bertrand demeurera président et chef de la direction de MX et assumera aussi les fonctions de chef adjoint de la direction de l'entité issue du regroupement pour lequel il chapeautera l'intégration du Groupe TSX et de MX après la fusion. De plus, ses responsabilités engloberont les activités associées aux instruments dérivés exercées par l'entité issue du regroupement au Canada et ailleurs, l'ensemble des activités associées aux instruments dérivés sur marchandises exercées par l'entité issue du regroupement, le Natural Gas Exchange (NGX), l'ensemble des activités de compensation liées au marché au comptant et au marché des instruments dérivés, y compris la CDCC, le MCeX (activités de négociation et de compensation), le Boston Options Exchange (BOX) et toutes les fonctions liées à la technologie de l'information de l'entité issue du regroupement qui relèveront de M. Bertrand, tout comme le chef de l'information.
- Des dix-huit (18) membres du conseil d'administration du Groupe TMX, cinq (5) seront, pendant une période de trois (3) ans après la date de prise d'effet du regroupement, désignés par MX comme candidats aux postes d'administrateur, et au moins un (1) de ces candidats siègera à chacun des comités du conseil d'administration du Groupe TMX.
- 25 % des candidats aux postes d'administrateur du Groupe TMX seront, sans restriction de temps, des résidents du Québec.
- L'AMF demeurera l'autorité principale à l'égard des activités de la Bourse et de la CDCC et exercera une surveillance en ce qui a trait au développement futur de marchés des instruments dérivés à Montréal.
- Le Groupe TMX demeurera assujéti à une limite de 10 % relative à la propriété, et toute modification de cette limite devra être approuvée par l'AMF et par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario.

Tous les documents pertinents peuvent être consultés sur www.sedar.com et www.sec.gov ainsi que sur www.m-x.ca.

À propos de Bourse de Montréal Inc.

La Bourse de Montréal est la bourse canadienne de produits dérivés. On y négocie des dérivés sur taux d'intérêt, des dérivés sur indices et des dérivés sur actions. Par l'entremise de sa chambre de compensation, la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés qui possède une cote de crédit AA, la Bourse de Montréal offre des services de compensation, de règlement des transactions et de gestion des risques. Ces services intégrés de négociation et de compensation sont assurés par une suite de solutions en technologie mise au point par la Bourse de Montréal, et appelée SOLA[®]. Les autres intérêts de la Bourse de Montréal comprennent la Boston Options Exchange (BOX), une bourse américaine d'options sur actions dont la Bourse gère les opérations techniques, le Marché canadien de ressources (CAREX), une nouvelle entreprise créée avec NYMEX dédiée au marché énergétique canadien et le Marché climatique de Montréal (MCeX) créé avec la Chicago Climate Exchange[®] vise à établir le premier marché public canadien de produits environnementaux. Pour de plus amples renseignements sur la Bourse de Montréal, allez à www.m-x.ca.